



Que faire quand votre employeur vous loge avec l'une de vos collègues qui fume ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 22 mai 2009

Existe-t-il un texte interdisant l'usage du tabac dans les logements des saisonniers ?

Que faire quand votre employeur vous loge avec l'une de vos collègues qui fume ?

Réponse :

La [cassation sociale du 29 juin 2005](#) peut, sans aucun doute, être évoquée pour exiger de votre employeur qu'il respecte son obligation de protection d'un salarié contre le tabagisme dans l'entreprise. Il s'agit pour vous, en effet, d'une contrainte liée directement à votre contrat de travail.

Si votre collègue fume dans le logement collectif qui vous est affecté, vous êtes en droit de refuser cette cohabitation et d'éventuellement exercer votre [droit de retrait](#).